

25 mai 2018 -17:53

Appartient à Conseil des ministres du 25 mai 2018

Interdiction des herbicides à risque pour usage non professionnel

Sur proposition du ministre de l'Agriculture Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à interdire la mise sur le marché et l'utilisation non professionnelle de certains herbicides.

L'interdiction concerne l'ensemble des herbicides à utilisation non professionnelle. Seuls les herbicides composés de substances de base, de biopesticides et de substances à faible risque et qui comportent donc le moins de risques pour la santé humaine et pour l'environnement pourront encore être autorisés. Le projet définit les herbicides qui échappent à l'interdiction et reprend les conditions de retrait des autorisations existantes.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale

Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1

1060 Bruxelles

Belgique

<http://ducarme.belgium.be/fr>